



LA PRÉFECTURE DE POLICE INFORME VILLAGE D'ANIMATIONS ET DE RETRANSMISSIONS

La France accueillera la 8^e édition de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA, France 2019™ du **7 juin au 7 juillet 2019** dans 9 villes-hôtes dont Paris. A cette occasion la ville de Paris a décidé la création de cette zone, dénommée « village d'animation », au sein du jardin Nelson Mandela dans le quartier des halles.

Ce village permettra de suivre les 52 matchs, comportera des espaces de restauration et des zones d'animations avec des partenaires commerciaux.

Le site pourra accueillir gratuitement jusqu'à 10 000 supporters en simultanément.

OUVERTURE

Tous les après-midi du 7 juin au 7 juillet, jour de match soit 25 journées (fermé le 21, 26, 30 juin et les 1^{er}, 4 et 5 juillet).

- ouverture de l'espace du Jardin Nelson Mandela dès 12h pour les zones de restauration (situées côté rue Berger près de la Canopée), puis à 14h pour l'ensemble du village. Fermeture à 23h30.
- les activités situées dans le Forum des Halles seront ouvertes de 14h à 21h.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

TOUTE L'INFO
au **3975*** et
sur **PARIS.FR**

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00)

OU CONSULTEZ NOTRE SITE

[prefecturedepolice.paris/
FIFAcoupefemme2019](http://prefecturedepolice.paris/FIFAcoupefemme2019)



**COUPE DU MONDE FÉMININE
DE LA FIFA, FRANCE 2019,
PARTICIPEZ À LA SÉCURITÉ
DE TOUS.**

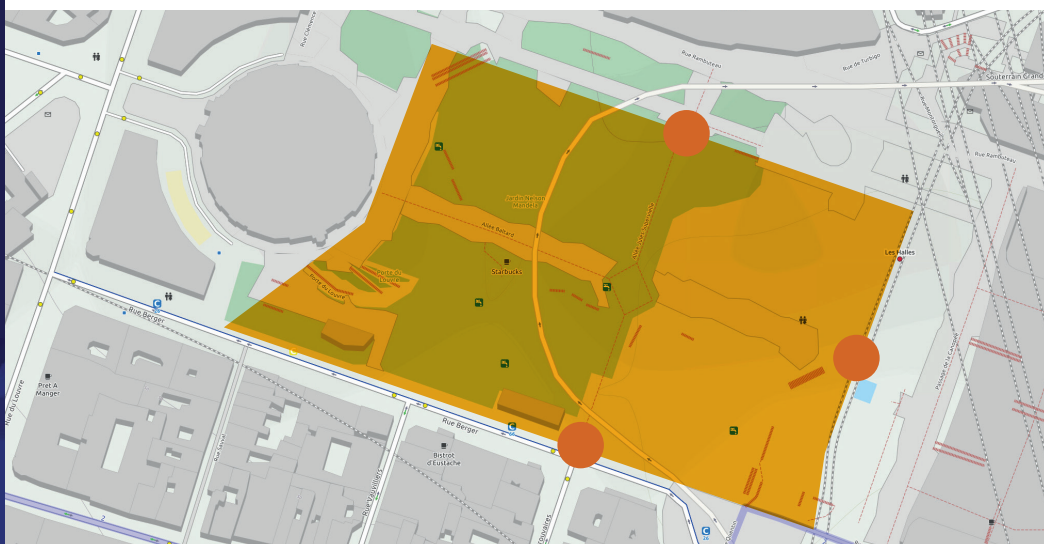
**En cas de comportement
suspect composez le**



ACCÈS AU SITE

- Un périmètre de protection est institué. Le public peut accéder librement aux zones contrôlées par des agents de sécurité privés placés aux 3 entrées (cf carte).
- En dehors des heures d'ouverture, le site est fermé et gardé par des agents de surveillance.
- Dans ces zones de contrôle les personnes ont l'obligation, pour accéder ou circuler à l'intérieur du périmètre de protection, de se soumettre, à la demande des agents à l'inspection visuelle des bagages et à leur fouille, ainsi qu'à des palpations de sécurité.
- La circulation des véhicules à moteur est interdite.
- Sont interdits le port, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement, des articles pyrotechniques, des armes par nature, y compris factices, et des munitions, les bouteilles en verre, ainsi que les chiens de 1^{ère} et 2^e catégories.

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION



CONSOMMATION D'ALCOOL

La consommation d'alcool est soumise à restrictions dans le quartier des Halles.
La vente d'alcool sera strictement encadrée et réservée à l'intérieur de l'enceinte du village.

RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

En complément de ce périmètre, pour assurer la sécurité des spectateurs, des restrictions de circulation et de stationnement des véhicules seront mises en place sur le 1^{er} arrondissement de Paris aux abords du village :

Neutralisation du stationnement du 6 juin au 7 juillet, de 12 heures à minuit : rue Rambuteau (de la rue du Mondétour à la rue Lescot), rue Berger (y compris sur les emplacements de livraison, entre la rue Lescot et la rue Vauvilliers), rue des Prouvaires (de la rue Saint-Honoré à la rue Berger) ;

Neutralisation de la circulation du 6 juin au 7 juillet, de 12 heures à minuit : rue du Pont Neuf (de la rue Saint-Honoré à la rue Berger), rue Berger (de la rue du Pont Neuf à la rue Vauvilliers) ;

Changement de sens de circulation du 6 juin 22 heures au 7 juillet 20 heures : rue Saint-Honoré (de la rue du Pont-Neuf à la rue des Bourdonnais), rue des Bourdonnais (de la rue Saint Honoré à la rue de Rivoli).